



WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 14 Septembre 2017 N° 160 - Prix 250 F CFA

Marches de l'opposition émaillées de violence



Les conseillers du chef de l'Etat font le bilan et appellent au calme

Dernière minute



Les partisans de UNIR dans les rues les 20 et 21 Septembre prochains

Une chaise de plus au gouvernement

Mazama Esso ASSIH, la nouvelle patronne de l'inclusion financière et du secteur informel

Problème de chefferie dans le canton de Pagouda



L'Association Sublima-International exige les procès verbaux de l'élection qui n'a pas abouti

Sécurité maritime

La quatrième réunion annuelle du haut conseil pour la mer accouche des recommandations

Blocage à la FTF



Affaire FTF et Gbikinti-Maranatha serait à l'origine

Assemblée Nationale

Dama Dramani suspend de nouveau la session extraordinaire hier



Les travaux reprennent aujourd'hui

Réformes politiques au Togo



J-Pierre Fabre se trompe de combat

Des menaces sur la liberté de presse

La protection des journalistes s'impose

Les journalistes ne sont plus en sécurité depuis quelques temps. Ils sont en effet victimes de violences et menaces de toutes sortes. Au cours des manifestations de l'opposition les 6 et 7 septembre, un confrère d'une radio de la capitale a été copieusement battu par « des hommes en civil au rond-point de Bè-Kopta ». Un autre confrère d'un site d'information a été bastonné par les corps

habillés au niveau du marché d'Amoutiévi. Comme si cela ne suffisait pas, les forces de sécurité ont retiré la caméra de reportage d'un autre confrère au carrefour Dékon. Et pourtant, toutes ses victimes avaient porté des gilets de presse qui les identifiaient.

Le 11 septembre dernier, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) a, à travers un communiqué, condamné tous

ces actes. « L'OTM condamne ces actes et demande que les hommes de médias ne soient pas la cible des forces de l'ordre et de sécurité ou des manifestants », peut-on lire dans ce communiqué. Il faut rappeler que certains confrères avaient été ouvertement menacés à travers des médias sociaux pour leurs analyses.

En plus des violences et des menaces qui planent sur les journalis-

tes, on note également des actes de restriction de la liberté de presse. En effet, l'accréditation a été retirée à notre confrère correspondant de TV5 monde. Aussi, les médias n'ont pas encore digéré la coupure sans préavis de l'internet qui est aujourd'hui un outil important de travail pour un journaliste. C'est avec beaucoup de peine que la presse a travaillé pendant les 5 jours qu'a

duré la coupure de l'internet. Finalement la presse devient de plus en plus inquiète. Elle interpelle alors le gouvernement à œuvrer pour la protection de la liberté de presse. Le Togo est un pays modèle en matière de la liberté de la presse. Il n'est donc pas question qu'il fasse des pas en arrière au moment où les autres pays cherchent à l'imiter.

La Rédaction

Problème de chefferie dans le canton de Pagouda

L'Association Sublima-International exige les procès verbaux de l'élection qui n'a pas abouti

La situation qui prévaut actuellement dans le canton de pagouda n'a pas laissé indifférente l'association sublima-international. En effet, au cours d'une conférence de presse ce 13 septembre à Lomé, l'association a exhorté les autorités électorales à prendre des dispositions nécessaires pour que justice soit faite et que le calme revienne dans le canton de Pagouda dans le sens du respect de la politique de paix et de réconciliation si chère au président de la république.

Pour rappel, le canton de Pagouda après les irrégularités qui ont conduit à



une élection non abouti et à un report le 27 juin 2014 par les autorités électorales, est dirigé par un régent jusqu'à ce jour. Une situation que ne digère pas la population et qui donc réclame à cor et à cri sa victoire avec les conclusions du procès

verbal ayant sanctionné l'élection du 27 juin 2014 ce qui pour elle constitue une pièce à conviction. Selon le président de sublima-international N'Djata Kossi Simdanya, l'association qui était de la partie présentait déjà que l'initiative du minis-

tre d'Etat Esso Solitoki était vouée à l'échec, étant donné que c'est en l'absence de tout consensus que le mode de désignation par voie électorale a été retenu pour le canton de pagouda.

Pour l'association, le dossier de report de l'élection de pagouda est vide, pour la simple raison que les arguments avancés pour le justifier sont insuffisants et peu convaincants, en comparaison de ce qu'on a vu ailleurs notamment dans le canton de Bogou dans le Tandjoaré où la consultation populaire a été tumultueuse avec des jets de pierres et de

cailloux, sans que l'élection ne soit reporté et au contraire le décret de nomination a été remis sans difficulté. Par contre à Pagouda, rien de cela ne s'est produit, pourtant il y a eu report parce que simplement « une voix parla » et c'est celle du ministre PRE Simféitchéou. Ainsi pour eux, le canton ne demande qu'une chose « le décret de nomination de leur candidat élu ». Notons que la consultation populaire dans le canton de Pagouda a opposé trois candidats à savoir Kassem Ouassabalo, PRE Aurelien et Arokoum Adjaté.

Charles

W ARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
 Tél : 90-02-52-45 / 22-61-13-06
 E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
 c/s Casier N° 087. 13 BP152
 LOMÉ-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
 (alias Ezi Akoma)
 Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

EZI Akoma

 Achille
 A. Fic
 Jack Nukunu
 Hubertine Akouvi
 Séna Le Libre Penseur

INFOPHOTOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
 Tirage : 3.000 Exemplaires
 Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs :
appelez le 90- 02- 52- 45

*Retrouvez
 votre Journal*

W ARAA
Les Vainqueurs

*chaque jeudi
 dans les kiosques*

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	
	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Assemblée Nationale

Dama Dramani suspend de nouveau la session extraordinaire hier

Les travaux reprennent aujourd'hui

Le gouvernement a depuis le 4 septembre adopté en conseil des ministres un avant-projet de loi sur les réformes politiques. Selon certains observateurs, cette adoption s'explique par la pression que l'opposition est en train d'exercer sur le pouvoir depuis la marche du 19 août. Cette action du gouvernement devait donc calmer les ardeurs de l'opposition et l'amener à sursoir ses marches du 6 et 7 septembre mais l'opposition a tenu à marcher les deux jours. Elle pense alors intensifier les actions pour selon elle, contraindre les parlementaires qu'elle juge de mauvaise foi à se pencher rapidement sur cet avant-projet de loi. Mais à entendre les différentes formations de l'opposition, on se rend compte qu'elles veulent mener une lutte commune mais elles ont des objectifs différents.

Au PNP de Tikpi Atchadam, les motifs de la lutte sont le retour à la constitution de 1992 et précisément les dispositions qui stipulent que le président est élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois et l'élection à deux tours. Il réclame également le droit de vote de la population de la diaspora. Etant donné que c'est ce parti qui a commencé la lutte avec ses exigences, l'ANC et le CAP 2015 qui se sont associés à cette lutte devaient aller dans le même sens. Mais à les écouter, ils réclament le départ pure et simple de Faure Gnassingbé. S'inscrivant dans cette logique, Jean Pierre Fabre et sa marionnette Brigitte Adjamagbo pensent mener des actions d'envergure pour chasser un président démocratiquement élu comme ça été le cas au Burkina



Faso avec Blaise Compaoré. Depuis mardi les choses ont évolué avec les débats qui sont ouverts à l'Assemblée Nationale pour le compte de la session extraordinaire. Un dialogue de sourds s'est installé juste après l'ouverture de cette session.

Le film des événements de mardi à l'Assemblée Nationale

A peine démarrée



mardi, la session extraordinaire de l'Assemblée nationale a été suspendue pour reprendre mercredi, les débats ayant été très houleux sur le projet d'ordre du jour. Ce projet d'ordre du jour, prévoit notamment l'examen du projet du budget de l'Assemblée nationale gestion 2018, le compte rendu de la séance de clôture de la première session ordinaire de l'année 2017 et des communications. Après l'ouverture de la session par le président

Dama Dramani et lecture du projet d'ordre du jour, les débats ont aussitôt démarré sur le dit projet d'ordre du jour.

Le premier à ouvrir le bal, Jean Pierre Fabre, chef de file de l'opposition: «Comme vous le savez, depuis plusieurs semaines, notre pays traverse une situation de tension liée à l'absence des réformes prescrites par l'APG. L'attention du peuple

séance.

Niet, a rétorqué Christophe Tchao, président du groupe Parlementaire UNIR (Union pour la République) Parti au pouvoir.

« Bien vrai, vu la situation que traverse le pays, nous sommes tous appelés à contribuer à l'apaisement du climat. Mais, nous pensons que chacun doit jouer son rôle. La session a été convoquée par une conférence des présidents depuis le 18 août dernier, bien avant le début des manifestations. Et nous devons communiquer et bien informer la population. Nous avons la maîtrise de notre ordre du jour et personne ne peut nous imposer quelque chose. Dans cette salle, nous avons toujours martelé que nous devons respecter notre règlement intérieur. Si tel est le cas, soit on modifie le règlement intérieur ou bien on laisse la conférence des présidents convoquée demain, faire son travail. Ce débat n'a même pas raison d'être », a-t-il martelé, avant d'ajouter : « nous sommes des légalistes, conformons-nous à nos lois ».

Au fil des interventions, la tension ne faisait que monter. Certains députés parfois très irrités n'hésitaient pas à interrompre leurs collègues qui avaient la parole. Situation qui a finalement poussé le président de l'Assemblée na-

tionale a demandé une suspension de 10 minutes pour une concertation.

Alors il s'est retrouvé dans son bureau avec certains députés (pouvoir et opposition). Après une demi-heure de tractations, « les positions n'ont pas varié », a annoncé M. Dramani de retour dans la salle.

« Au cours de la concertation, les débats n'ont pas varié. Et comme l'Assemblée nationale a la maîtrise de son ordre du jour, la séance d'aujourd'hui est suspendue. Elle reprendra demain, après la conférence des présidents qui se penchera sur le projet de loi du gouvernement », a-t-il précisé. Donc en clair, le projet de loi introduit par le gouvernement a été présenté hier à la conférence des présidents, qui l'a affecté à son tour à la commission des lois constitutionnelles.

Comme le disait une ancienne grande figure du parti présidentiel, UNIR ne peut en aucun cas offrir le pouvoir sur un plateau d'or à l'opposition. Elle doit se battre pour remporter les élections dans les urnes.

Hier juste après la reprise, le président de l'Assemblée nationale a suspendu les travaux de l'hémicycle.

Cette nouvelle suspension est due à de nouvelles divergences de point de vue entre les députés de la majorité et ceux de l'opposition sur « faut-il toujours privilégier l'étude du budget au projet de loi sur les réformes politiques ? » ; « quand clôturer exactement cette session extraordinaire avec à son ordre du jour l'examen du projet de budget du parlement, gestion 2018? » ; « quand débiter l'étude du projet de loi sur la révision constitu-

Réformes politiques au Togo

Jean Pierre Fabre se trompe de combat

Le chef de file de l'opposition veut profiter de la lutte pour l'obtention des réformes pour chasser Faure du pouvoir. A force de demander au président Faure de quitter en plein exercice de son mandat, plusieurs observateurs se demandent si Fabre a finalement peur d'affronter le président Faure dans les urnes. Depuis 2010, Jean Pierre Fabre a toujours mordu la poussière face

à un président qu'il juge incompetent. Ce n'est pas parce qu'il a été battu en 2010 puis en 2015 qu'il va chercher par tous les moyens à choisir lui-même le futur candidat du parti UNIR. S'il est vraiment populaire comme il le pense, il doit alors s'inspirer des exemples des autres pays. La candidature controversée d'Abdoulaye Wade n'a pas empêché Macky Sall de remporter les



élections. Récemment, la candidature de Yaya Djamme qualifié de dictateur n'a pas empêché Adama Barrow de remporter la présidentielle.

L'opposition est dans son droit de réclamer les réformes politiques. Ces réformes peuvent leur permettre d'aller aux élections avec plus de sérénité. Mais au-delà de la lutte pour leur obtention, le chef de file de l'opposition ne doit pas perdre de vue le grand défi qui consiste à mobiliser les populations qui pourront au moment opportun voter pour lui. Exiger que Faure Gnassingbé

parte, c'est se tromper de combat. Il serait aussi lâche pour des gens qui estiment que le président actuel ne fait rien pour le développement du pays de fuir les élections en passant par les raccourcis. Dans un pays démocratique, il revient au peuple de choisir librement son dirigeant à travers une élection.

Jack NUKUNU

Coopération entre l'Etat hébreux et l'Afrique

Le sommet Israël- Afrique de Lomé reporté à une date ultérieure

Le sommet Israël -Afrique initialement prévu pour se tenir du 23 au 27 octobre prochain est reporté sin-die. C'est ce qui ressort d'un communiqué rendu publique par la présidence de la république. Selon ce communiqué, suite à la demande du Président de la République togolaise et des consultations avec le Premier Ministre de l'Etat d'Israël,

il a été décidé d'un commun accord de reporter le sommet Afrique Israël, qui devait avoir lieu au mois d'octobre à Lomé, et de convenir d'une nouvelle date. Le Président du Togo a indiqué que ce changement permettra d'optimiser les préparations et d'assurer la réussite de cet événement. Le Président togolais a



salué la détermination du Premier Ministre israélien de renforcer la coopération entre les



pays et son engagement personnel pour assurer la réussite de l'initiative du sommet Afrique-Is-

raël. Il a souligné aussi le fait que cet événement est destiné à unifier les efforts face à la menace contre la paix et la sécurité qui fragilise la stabilité et retarde le développement du continent.

Dans les semaines prochaines, Israël va promouvoir des consultations en Afrique, aussi bien sur le plan bilaté-

Suite à la p 5

Assemblée Nationale

Dama Dramani a suspendu de nouveau la session extraordinaire hier

Les travaux reprennent aujourd'hui

Suite de la p 3

tionnelle envoyé par le gouvernement à l'Assemblée ?». A l'issue de ces débats, le président de l'Assemblée nationale, dans le souci d'apaiser les esprits, a suspendu les travaux afin qu'ils reprennent aujourd'hui 14 septembre. Toutefois, il a instruit la commission des lois de vite étudier le projet de loi du gouvernement mis à sa disposition ce mercredi. Avant l'ouverture des travaux hier, la conférence des présidents des institutions s'est tenue et a permis la remise à

la commission des lois et à chaque président le projet de loi diligenté par le gouvernement. Ce projet de loi a trait aux articles de la Constitution de 1992 relatifs à la limitation du mandat du président de la République et des députés mais aussi au scrutin présidentiel à 2 tours. Maintenant que le projet de loi portant modification des articles de la constitution qui posent problème est dans les mains de l'Assemblée Nationale, l'opposition devait plutôt œuvrer

à ce que ce projet de loi ne soit plus rejeté comme ce fut le cas avec le premier avant-projet de loi sur les réformes politiques. Malheureusement, comme les partis de l'opposition n'ont pas les mêmes objectifs, ils vont dans tous les sens en voulant instaurer l'anarchie au pays. La preuve, ils insistent que la séance extraordinaire de l'Assemblée Nationale qui avait un ordre du jour déjà établi aborde le projet de loi introduite par le gouvernement. A entendre un

parlementaire, un avant-projet de loi adopté en conseil des ministres ne peut pas passer directement à la plénière. Il doit passer par la commission des lois constitutionnelles qui doit l'examiner, travailler en commission et produire un rapport qui est présenté en plénière. Selon lui, le Règlement Intérieur dit que la révision constitutionnelle ne doit pas faire objet de procédure d'urgence. Il n'est donc pas question de sauter les étapes. Connaissant

pertinemment ces dispositions, les responsables de partis qui pourtant sont d'éminents juristes exigent que le texte soit étudié en même temps.

Jean Pierre Fabre doit éviter d'opter pour les raccourcis. C'est le moment pour lui de jouer réellement son rôle de chef de file de l'opposition en mobilisant les leaders de parti dans une lutte qui pourra aboutir à l'obtention des réformes.

J. N.

Une chaise de plus au gouvernement

Mazama Eso ASSIH, la nouvelle patronne de l'inclusion financière et du secteur informel

Par un décret signé du président de la République et communiqué mardi soir par la télévision nationale, Mme Mazama Eso ASSIH, gestionnaire de formation est nommée Secrétaire d'Etat à la présidence chargée de l'inclusion financière et du secteur informel. Cette charge était jusque là détenue par Mme Victoire Tobgé Tomegah,

ministre du développement à la base et directrice du Cabinet de la Présidence. Une façon de décharger cette Dame qui tenait jusqu'à mardi l'un des plus puissants ministères du gouvernement.

Selon certains observateurs, même si la nouvelle patronne des produits FNFI (Fonds de la Finance Inclusive) est une inconnue du public

togolais, il apparaît clairement que le Chef de l'Etat en rattachant ce portefeuille à la Présidence de la République, veut peut être suivre de très près les impacts des nouvelles orientations qu'il sera amené à donner. Au lancement de ce fonds, le gouvernement avait placé un grand espoir en ce sens qu'il allait permettre de faire reculer la misère

surtout au niveau des couches les plus vulnérables.

Plus de trois ans après, le bilan a mis parcouru laisse entrevoir un taux de pénétration de 90%, mais la misère est encore là, d'où la nécessité de redoubler d'ardeur. Mme Mazama Eso ASSIH pourrai-t-elle combler les attentes du Chef de l'Etat qui demandait le gouverne-

ment au cours du dernier conseil des ministres à répondre aux préoccupations socio-économiques des citoyens ? Dans tous les cas la rapidité avec laquelle elle a pris fonction fait croire que le temps presse pour elle et tout le monde veut la voir à l'œuvre. Bon vent à elle.

Michel TCHADJA

Coopération entre l'Etat hébreux et l'Afrique

Le sommet Israël-Afrique de Lomé reporté à une date ultérieure

Suite de la p 4

ralque dans des forums régionaux sur le continent, pour garantir le plein succès du sommet.

Israël s'est engagé à maintenir ses efforts en Afrique entamés au cours des dernières années, entre autres lors de la visite du Premier Ministre en 2016 au Rwanda, Kenya, Ouganda et Ethiopie, ainsi qu'au sommet des pays membres de la CEDEAO en Juin 2017 à Monrovia où le Premier Ministre était invité d'honneur.

« Nous croyons que les pays africains et l'Etat

d'Israël ont tout à gagner d'une coopération mutuelle dans différents domaines d'importance capitale telle que l'agriculture, l'eau, la santé et la haute technologie ». Pour certains observateurs, c'est la situation sociopolitique actuelle du Togo qui serait à l'origine de ce report. La crise israélo-palestinienne est passée par là. Une chose est sûre, ce sommet devrait permettre le renforcement des liens économiques entre les pays africains et l'Etat hébreux. wait and see

La rédaction

Marches de l'opposition émaillées de violence

Les conseillers du chef de l'Etat font le bilan et appellent au calme

86 personnes arrêtées et relâchées et quelques individus blessés. C'est le bilan que font les conseillers du chef de l'Etat togolais lors de la conférence de presse animée hier à Lomé

suite aux manifestations des 6 et 7 septembre derniers de l'opposition. Ils disent avoir constaté l'escalade de la violence physique et verbale. Au cours de la conférence de presse, les ministres Damipi et Sémondji ont laissé entendre que le chef de l'Etat et le gouvernement appellent au



calme et à la retenue afin que le pays retrouve son calme d'autant. L'objet de cette conférence de presse a été de faire le point sur la situation telle que vécue par le pays. Concernant le projet de loi portant révision constitutionnelle, ils informent la population que la conférence des présidents a pris possession et connaissance de la chose à l'assemblée nationale. Après cette première étape, ils trouvent que le texte sera affecté à la commission des lois et suivront ensuite les autres procédures conformément aux règles de l'assemblée nationale. Pour le ministre

Damipi, il s'agit ainsi pour tous : gouvernement ; partis politiques ; société civile et toute la population de garder le calme et laisser ceux qui sont élus pour élaborer les textes faire leur travail en toute sérénité.

Revenant aux différentes manifestations, ils indiquent que celle organisée par le parti UNIR n'a été émaillée d'aucune violence cependant celle organisée par le Parti National Panafricain (PNP), selon le ministre Damipi a connu des violences avec 2 morts et plusieurs blessés.

La Rédaction

SAVOIR**NEWS**

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Sécurité maritime

La quatrième réunion annuelle du haut conseil pour la mer accouche des recommandations.

C'est le premier ministre Klassou Selom qui a présidé cette quatrième réunion annuelle du haut conseil pour la mer du 7 septembre dernier, sous le thème « une économie bleue : une promesse de croissance durable au Togo. ».

Pour le ministre Stanislas Baba, conseiller pour la mer et membre de l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM), cette réunion fixe les grandes orientations du secteur maritime et englobe trois enjeux à savoir : assurer la sécurité ou adopter de nouvelles stratégies de sûreté ; moderniser davantage le port par la construction de nouvelles infrastructures et enfin le renforcement du personnel de l'ONAEM.

L'autre intervention phare a concerné la création d'un fonds bleu pour la mer. Pré-

sentée par le chef de cabinet de l'ONAEM, cette communication a donné les avantages de la nécessité d'un fonds bleu pour le Togo pour la valorisation économique des ressources marines vivantes et non vivantes ainsi que le développement sociaux économiques durable du pays.

Au titre de recommandations, le premier ministre Komi Selom Klassou, représentant le Chef de l'Etat a recommandé qu'une étude soit réalisée en vue de l'installation d'une infrastructure appropriée pour le traitement des rejets et déchets des hydrocarbures en mer. Il a également été demandé au gouvernement d'adopter et de proposer un projet de loi sur la création du fonds bleu ; et que la possibilité de mise en œuvre des recommandations du cadre stratégique soit également étudiée. Au



cours de cette réunion annuelle, il a été recommandé à nouveau à la commission nationale des frontières maritimes du Togo que la date butoir de 2019 soit strictement respectée pour le dépôt du dossier définitif d'extension du plateau continental

au-delà des 200 milles marins et pour la négociation des frontières maritimes avec les pays voisins.

Il faut dire qu'avec la création de l'ONAEM en 2014, le Togo a commencé par prendre son destin en mer. Ce qui explique la diminution

des actes de pirateries sur les côtes togolaises avec des patrouilleurs de dernières générations. Pour exemple, les statistiques d'acte de piraterie maritime ont graduellement baissé depuis 2014.

La Rédaction

Retour sur les manifestations de la majorité silencieuse

Les artistes togolais ont chanté pour la paix

Après le grand concert des artistes nationaux et internationaux pour la paix, les artistes togolais ont animé le 7 septembre dernier un concert de proximité sur le terrain de forever. Initié par les associations de la mouvance présidentielle, ce concert fait suite à la vague de manifestations que traverse le Togo.

L'objectif visé selon les organisateurs est de sensibiliser les jeunes à



la notion de paix. Pour la mouvance présidentielle,

même s'il est vrai que le Togo n'est pas encore un

eldorado, il serait faux de peindre tout en noir au Togo. En effet, selon la mouvance présidentielle, ces dernières années, le Togo a enregistré d'importants progrès sur les du développement économique et social, et de l'amélioration des conditions de vie des concitoyens.

C'est donc le lieu pour elle d'agir les antagonismes et les clivages qui n'ont cessé de mettre à mal l'unité et la cohésion

nationales et de freiner la société togolaise dans sa volonté de vivre ensemble pour un développement inclusif.

Ce concert se veut de sensibiliser la jeunesse togolaise épris de potentiels à ne pas se laisser duper par les politiques et oublier d'apporter sa contribution à l'édifice pour le développement du Togo.

Waraa

Dernière minute

Les partisans de UNIR dans les rues les 20 et 21 Septembre prochains

Après la démonstration de force dans les rues de Lomé le 29 août dernier, les responsables, militants et sympathisants de UNIR se donnent rendez-vous encore dans les rues les 20 et 21 septembre prochains. L'information

est parvenue à la presse hier soir. Selon les organisateurs, le parti UNIR veut montrer à l'opinion nationale et internationale que dans le contexte actuel rien ne vaut pour lui plus que la paix et il entend l'exprimer à travers les

marches.

« Pour nous il s'agit de marcher pour la paix car le président de notre parti est un homme de paix et nous veilleront au grain en sortant massivement lorsque les circonstances l'exigeront pour maintenir cette paix » a laissé entendre un cadre de UNIR sous couvert d'anonymat.

C'est désormais clair, après l'opposition qui a annoncé ses marches pour les 19 et 20 septembre prochains, UNIR



de son côté monte au créneau et appelle également ses militants à des marches pacifiques. Comme quoi nul n'a le

monopole de la rue et les prochains jours s'annoncent chauds.

Michel Tchadja

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER
N° VERT
8280
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE
N° VERT
8201
Renseignements

OTR
ORGANISME TOGOLAIS
DE RECHERCHE ET D'ENQUÊTE

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Blocage à la FTF

Affaire FTF et Gbikinti-Maranatha serait à l'origine

Les activités à la fédération togolaise de football connaissent quelques lenteurs. On peut citer entre autre le report des championnats nationaux prévus pour démarrer finalement en octobre, la non publication du calendrier des championnats nationaux de première et deuxième divisions et surtout le classement officiel et définitif du dernier championnat de 1^{ère} division. Si le tournoi de l'UFOA est évoqué comme raison par la FTF par rapport au report, aucune explication n'a été donnée quant à la non publication du calendrier des champions. Ce mutisme ouvre la voie à des supputations ainsi



pour plusieurs observateurs l'affaire qui oppose le comité exécutif de la FTF aux clubs Gbikinti-Maranatha serait à l'origine de ce blocage. Cette affaire constitue une épine

dans la gorge du comité exécutif de la FTF qui passe par tous les moyens pour sanctionner les clubs accusés de match arrangé.

Pour rappel le dossier est au niveau de la commission de recours qui ne s'est toujours pas encore prononcée quant à l'issue à donner.

Face à cet imbroglio il revient au colonel Akpoye d'en tirer les conclusions et de faciliter la tâche aux différentes commissions afin qu'elles puissent mener à bien leur mission et permettre une reprise en bonne et due forme des activités à la FTF.

James

Ligue des Champions

47 Africains en lice en 2017-18

A partir de ce mardi, 47 Africains vont prendre part à l'édition 2017/18 de la Ligue des champions avec Pierre-Emerick Aubameyang (Borussia Dortmund) et le duo Sadio Mané-Mohamed Salah (Liverpool) en tête d'affiche.

La Ligue des champions réouvre ses portes ce mardi avec une interrogation : après avoir été la première équipe à conserver son titre depuis le Milan AC en 1990, le Real Madrid va-t-il réussir la passe de trois ? A l'image du jeune latéral droit marocain Achraf Hakimi, qui aura l'honneur de faire partie de l'effectif du double tenant du titre, de nombreux Africains seront cette fois encore en lice dans la compétition, très exactement 47.

Du côté des têtes d'affiche, on suivra avec une attention particulière les prestations de Pierre-Emerick Aubameyang au Borussia Dortmund, du duo Sadio Mané-Mohamed Salah à Liverpool, ou encore de Mehdi Benatia (Juve), Yaya Touré (Manchester City), Eric Bailly (Manchester United), Serge Aurier (Tottenham) et autres Victor Moses (Chelsea). Les grands débuts de Naby Keita (RB Leipzig) et Baldé Keita (Monaco) devraient également valoir le détour.

En termes de nationalités, les Ivoiriens sont les plus représentés avec 6 joueurs devant les Algériens, Marocains, Nigériens et Sénégalais qui comptent tous 5 représentants. Avec 5 ambassadeurs, Anderlecht est quant à lui le club qui possède la colonie africaine la plus importante devant l'Olympiakos et Porto qui comptent tous les deux 4 joueurs issus du continent.

Groupe A

Benfica : néant
FC Bâle : Omar Gaber (Egypte), Geoffroy Serey Dié (Côte d'Ivoire), Neftali Manzambi (Angola)
CSKA Moscou : Aaron Olanare (Nigéria)
Manchester United : Eric Bailly (Côte d'Ivoire)

Groupe B

Anderlecht : Kara Mbodji (Sénégal), Emmanuel Adjei Sowah (Ghana), Sofiane Hanni (Algérie), Henry Onyekuru (Nigeria), Hamdi Harbaoui (Tunisie)
Bayern Munich : néant

Celtic Glasgow : Kouassi Eboué (Côte d'Ivoire)
PSG : néant

Groupe C

Atletico Madrid : Thomas Parthey (Ghana), Silvano Nater Carungal (Guinée-Bissau)

AS Rome : Nura Abdullahi (Nigéria)

Chelsea : Victor Moses (Nigéria)
Qarabag : Dino Ndlovu (Afrique du Sud)

Groupe D

FC Barcelone : néant
Juventus : Kwadwo Asamoah (Ghana), Mehdi Benatia (Maroc)
Olympiakos : Alaixys Romao (Togo), Mehdi Carcela-González (Maroc), Emmanuel Emerike (Nigeria), El Fardou Ben Nabouhane (Comores)

Sporting Portugal : Seydou Dumbia (Côte d'Ivoire), Gelson Dala (Angola)

Groupe E

FC Séville : néant
Liverpool : Sadio Mané (Sénégal), Mohamed Salah (Egypte), Joël Matip (Cameroun)

Maribor

Spartak Moscou : Zé Luis (Cap-Vert), Sylvanus Nneme (Libéria)

Groupe F

Feyenoord : Karim El Ahmadi (Maroc), Sofyan Amrabat (Maroc)
Manchester City : Yaya Touré (Côte d'Ivoire)

Naples : Kalidou Koulibaly (Sénégal), Faouzi Ghoulam (Algérie), Adam Ounas (Algérie)

Shakhtar Donetsk : néant

Groupe G

Besiktas : néant
RB Leipzig : Naby Keita (Guinée)
Monaco : Baldé Keita (Sénégal), Seydou Sy (Sénégal), Rachid Ghezzal (Algérie)



Porto : Yacine Brahimi (Algérie), Moussa Marega (Mali), Vincent Aboubakar (Cameroun), Moreto Cassamá (Guinée-Bissau)

Groupe H

Apoel Nicosie : Mickael Poté (Bénin)

Borussia Dortmund : Pierre-Emerick Aubameyang (Gabon)
Real Madrid : Achraf Hakimi (Maroc)

Tottenham : Victor Wanyama (Kenya), Serge Aurier (Côte d'Ivoire).

afrik

BOXE

BAYOR Azaad Kelani dans l'impasse, le président de la confédération Africaine de boxe suspendu pour 3 ans

Le togolais Kelani Azaad BAYOR à la tête de la confédération africaine de Boxe depuis presque 2 ans n'exercera plus en tant qu'acteur clef de cette institution pour une période de 3 ans, décision de la commission de discipline de l'Association Internationale de la Boxe Amateur instance faitière de la boxe dans le monde qui a suspendu l'actuel patron du comité national olympique du Togo de toute activité liée à la boxe. Le togolais est accusé par la commission d'être l'un des acteurs impliqués dans un incident survenu le 25 Juin 2017 lors des championnats AFBC de boxe continentale africaine organisés par la fédération congolaise de Boxe à Brazzaville au Congo. Ceci suite à la lumière des rapports des responsables de l'AIBA présents au tournoi. Selon le code disciplinaire de l'AIBA l'intimidation ressentie par les fonctionnaires de l'AIBA en raison d'une planification de sécurité insuffisante de la fédération congolaise de boxe, de leur réponse insuffisante à la situation et des actions de BAYOR a été entièrement esquissée dans le rapport écrit du superviseur du tournoi d'après le communiqué de l'AIBA qui a estimé que La décision de la commission était également basée sur des témoignages écrits de la majorité des fonctionnaires présents. Et à la



commission d'ajouter que sa décision est définitive et sans appel.

Cela doit être un coup dur pour le patron de la confédération africaine de boxe dont la gestion a été décriée à la tête de la fédération togolaise de boxe même si à ce jour un nouveau bureau a été élu. Contacter le président suspendu de la confédération africaine de boxe n'a pas souhaité se prononcer par contre selon certaines déclarations faites aux médias de la place Kelani BAYOR dit être victime d'une machination du président de l'AIBA la taïwanais WOOD entre temps contesté par certains membres de son comité exécutif dont BAYOR pour une mauvaise gestion de l'institution. Il compte faire tout de même appel de sa décision si possible au tribunal arbitral du sport TAS.

James

Mondial 2018

L'Afrique du Sud se plie à la décision de la FIFA

Contre toute attente, la Fédération sud-africaine a fait savoir mardi qu'elle accepte la décision de la FIFA de faire rejouer le match éliminatoire du Mondial 2018 face au Sénégal. Alors que de forts soupçons de manipulation pèsent sur l'arbitre de la rencontre Joseph Lamptey, l'instance refuse d'être «bénéficiaire d'activités de corruption».

Grosse surprise ce mardi en provenance d'Afrique du Sud ! Alors qu'ils l'avaient logiquement mauvaise après la décision de la FIFA qui a annoncé que leur match éliminatoire au Mondial 2018 face au Sénégal (2-1) devait être rejoué, les Bafana Bafana ont finalement décidé de se plier à la volonté de l'instance dirigeante du ballon rond. Ils renoncent ainsi à faire appel.

«Suite aux informations complémentaires que la Fédération sud-africaine (SAFA) a reçues de la FIFA, la SAFA a décidé, pour des raisons morales et éthiques, que nous ne pouvions pas être bénéficiaires d'activités de corruption», écrit la SAFA dans un communiqué en faisant référence aux soup-



çons de manipulation qui pèsent sur Joseph Lamptey, l'arbitre de la rencontre. Entre autres décisions incompréhensibles, le Ghanaïen avait notamment accordé un penalty inexistant aux Sud-Africains.

«C'est pourquoi nous avons décidé de nous conformer à la directive de la FIFA de rejouer le match contre le Sénégal à une date à déterminer. (...) La déviance zéro de la SAFA à l'égard des activités frauduleuses au sein du football est bien connue et c'est dans cette opti-

que que nous avons décidé de nous conformer à la directive de la FIFA», conclut l'instance en précisant toutefois qu'elle reverra sa décision si Lamptey, qui a fait appel de sa suspension à vie, venait à être innocenté. Soupçonnée d'avoir versé 10 millions de dollars pour être désignée pays hôte du Mondial 2010 et impliquée dans des affaires de matchs truqués par le passé, l'Afrique du Sud ne veut plus voir sa réputation écornée...

afrik



Annuaire TOGO



Togo Telecom

www.annuairestogo.tg



Nous sommes l'outil qu'il vous manque.



Renforcez votre visibilité



Augmentez votre impact

Powered by
DECH Software